

LE DOSSIER

7

France-Afrique. Sortir du pacte colonial

COORDONNÉ PAR RICHARD BANÉGAS, ROLAND MARCHAL ET
JULIEN MEIMON

INTRODUCTION AU THÈME

LA FIN DU PACTE COLONIAL ?

LA POLITIQUE AFRICAINE DE LA FRANCE
SOUS J. CHIRAC ET APRÈS

Premier tableau : Dakar, septembre 2006. Alors que Ségolène Royal, candidate socialiste à la présidence de la République doit se rendre au Sénégal, pays où elle est née, son rival de l'UMP, Nicolas Sarkozy, lui dame le pion en avançant son voyage à Dakar pour aller signer un accord sur l'« immigration concertée » – succédané de son projet d'« immigration choisie » unanimement rejeté par ses interlocuteurs ouest-africains lors d'une tournée mouvementée du ministre de l'Intérieur à Bamako et Cotonou. Qu'à cela ne tienne, « Ségolène » retournera quand même sur la terre de son enfance pour parler codéveloppement, migrations et environnement. Sa proposition pour le développement durable du continent ? Équiper les foyers africains en réchauds solaires.

Deuxième tableau : Cannes, février 2007. Jacques Chirac « l'Africain » organise son dernier sommet franco-africain, rebaptisé depuis quelques années « Afrique-France » pour s'accorder au politiquement correct des temps postcoloniaux. Pour sa « dernière messe noire », le « grand chef blanc¹ » a convié tous ses amis du continent : les présidents Denis Sassou Nguesso, Omar Bongo, Idriss Deby Itno, Paul Biya, Blaise Compaoré, Ismaël Omar Guelleh². Ses fidèles partenaires d'Afrique du Nord sont également venus lui rendre hommage. Mais il y a aussi une forte délégation de chefs d'État de l'Afrique anglophone qui sont de plus en plus fréquemment associés à ces rencontres rituelles.

1. *L'Observateur Paalga*, 15 février 2007, < www.lefaso.net/article.php3?id_article=19278 >.

2. Ce dernier est pourtant menacé d'une convocation de la Justice française dans le cadre de l'affaire de l'assassinat, à Djibouti, du juge français Bernard Borrel.

Enfin, autre signe des temps et pas le moindre, la chancelière allemande Angela Merkel, présidente en exercice de l'Union européenne, est l'invitée d'honneur du sommet. Témoin de la fin d'une époque où la France seule manifestait sa « grandeur » dans son tête-à-tête postcolonial ou d'une nouvelle ère d'europanisation et de multilatéralisation croissantes des relations avec le continent ? La suite le dira. J. Chirac, comme à son habitude, vante une « relation d'exception entre la France et l'Afrique », redit son amour du continent, de « ses territoires, ses peuples et ses cultures » et s'offusque avec véhémence des subventions des pays riches à leur secteur cotonnier qui étouffent les producteurs du Sahel – une attitude « inhumaine et inacceptable » pour celui qui, dans le même temps, est le plus vigoureux défenseur du maintien de la Politique agricole commune de l'Union européenne.

Troisième tableau : Paris, mars 2007. Le collectif d'ONG « Urgence Darfour » organise un grand meeting. Bernard-Henri Lévy qui, après la Bosnie, s'est trouvé un nouveau combat, a réussi à mobiliser les grands médias et les partis politiques. Les journaux font leur Une sur la nécessité d'agir, les éditorialistes appellent à « crier, crier encore » pour « réveiller les consciences » et arrêter le génocide³. Les intellectuels et les politiques, qui comme BHL, François Bayrou ou Laurent Fabius, sont de plus en plus nombreux à « revenir du terrain », montent à la tribune pour témoigner de l'horreur. Et les principaux candidats à l'élection présidentielle finissent par suivre le mouvement. Tout comme ils avaient signé le Pacte écologique de Nicolas Hulot en janvier, ils s'engagent formellement à agir en signant un document en huit points⁴ qui appelle à des actions contre le Soudan. Le président Chirac lui-même, dans une lettre envoyée aux organisateurs, se prononce pour l'adoption de sanctions par le Conseil de sécurité. Quelques semaines plutôt, à Cannes, il avait pourtant reçu à bras ouvert son homologue soudanais Omar El Béchir, tandis qu'à l'Onu les diplomates français s'évertuaient à éviter une intervention militaire contre le régime de Khartoum.

Ainsi va la politique de la France en Afrique, entre beaux discours et diplomatie conservatoire, soutenant à bout de bras le régime d'Idriss Déby au Tchad, appuyant la prise de pouvoir par les armes de François Bozizé en Centrafrique ou facilitant la succession dynastique du fils Éyadema au Togo. Ainsi va aussi l'Afrique dans la campagne électorale française de 2007, ballottée entre une indifférence quasi générale et quelques accès où la compassion humanitaire et l'inquiétude sécuritaire face à l'immigration s'articulent étrangement. Le contraste est frappant : alors que les questions africaines occupent une place marginale dans les joutes électorales, on voit poindre en France, comme sur le continent, un espoir – prudent mais unanime – de voir les choses bouger sous l'effet des changements de génération qui s'opèrent à

Paris comme dans les capitales africaines. Interpellés par un collectif d'ONG africaines et françaises, les candidats à la présidentielle ont pour la plupart manifesté leur « tourment » (selon le mot de F. Bayrou) vis-à-vis du continent et se sont engagés – dans de véritables discours de rupture⁵ – à refonder les relations franco-africaines sur d'autres bases, plus égalitaires et respectueuses des droits de chacun. Notre revue, *Politique africaine* – et à travers elle la communauté des chercheurs africains et européens qu'elle représente – entend les prendre au mot et contribuer, à sa manière, à nourrir le débat sur le nécessaire renouveau des relations entre la France, l'Europe et l'Afrique. Le lecteur et le citoyen jugeront sur pièces dans quelques années.

**METTRE L'AFRIQUE DANS LE DÉBAT PUBLIC FRANÇAIS
ET REPENSER LES RELATIONS FRANCO-AFRICAINES**

Dans l'Hexagone, le débat public sur la politique française en Afrique, ses orientations et ses échecs, est quasiment inexistant. Porté par quelques associations militantes qui peinent à se faire entendre, il est totalement absent des discussions parlementaires et singulièrement des programmes des candidats à l'élection présidentielle de 2007, sauf pour ce qui relève des questions migratoires qui sont devenues le seul « tourment » des responsables politiques et l'axe autour duquel se redéfinissent désormais les enjeux de l'aide au développement. Modestement, *Politique africaine* voudrait aider à combler ce déficit de réflexion critique sur les impasses d'une politique qui n'a pas su ou pu se réformer.

Au point de départ de ce dossier, donc, il y a un souci citoyen de mise en débat ainsi qu'un agacement croissant à voir le continent pris en otage par des discours de campagne se réduisant au couple sécuritaire de l'immigration et du « codéveloppement ». Pour sortir de ce piège électoraliste et poser d'autres jalons pour l'avenir, ce numéro propose une analyse critique de ce que fut la politique africaine de la France sous les deux mandats de Jacques Chirac au moment où celui-ci quitte la scène. Sans pathos ni faux semblant, avec la

3. Voir notamment le dossier de *Libération*, « Darfour. Agir! », mardi 20 mars 2007 ; et celui du *Nouvel Observateur*, n° 2210, 15-22 mars 2007, dont la chronique de J. Julliard, « Crier, crier encore », p. 52.

4. François Bayrou, Marie-George Buffet, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy et Dominique Voynet ont signé cet engagement.

5. Voir les interpellations et engagements publiés en annexe du présent dossier.

rigueur et la « neutralité axiologique » que requiert toute démarche de sciences sociales, il entend éclairer d'un nouveau jour cette phase critique des années 1990-2000 où, dans les administrations en charge de l'Afrique à Paris, l'on a vu s'affronter vellétés de réforme et tendances lourdes au conservatisme. Une phase également où, sur le continent, l'on a vu s'exprimer un rejet de plus en plus virulent des héritages et des pratiques de la « Françafrique », souvent couplé à des revendications de « seconde indépendance » et à des conflits sur la mémoire coloniale⁶. Pour autant, le présent numéro n'entend pas s'en tenir au bilan à charge des douze années de « Chirac l'Africain ». Il est aussi tourné vers l'avenir de ce que pourraient – ou devraient – être les relations franco-africaines au XXI^e siècle : des relations internationales comme les autres, enfin délivrées du pacte colonial.

En 1995, déjà, *Politique africaine* avait consacré un numéro spécial à la politique de la France en Afrique. Intitulé « Mitterrand l'Africain », il faisait l'inventaire des deux septennats du premier président socialiste de la V^e République qui s'étaient ouverts avec l'espoir tiers-mondiste du discours de Cancún et s'étaient clos avec le traumatisme du Rwanda. En fait, plutôt qu'un bilan, ce dossier tentait de reconstituer les logiques d'action de celui qui, des décennies avant d'accéder à la Présidence, dans la période coloniale tardive, avait été ministre de l'Outre-mer ; il soulignait les lignes de continuité et les « points fixes » de la politique de François Mitterrand qui, comme ses prédécesseurs et comme son successeur, voyait l'Afrique sous l'angle des zones d'influence, de la francophonie et de la politique de puissance de la France. On sait ce qu'il advint, à l'époque, des vellétés de réforme du gouvernement socialiste, très tôt mises sous le boisseau par un Président qui se coula dans le moule du pacte colonial et perpétua sur un autre mode la vieille politique des réseaux⁷. Les auteurs de ce premier dossier soulignaient combien la politique mitterrandienne en Afrique – qui a traversé, faut-il le rappeler, deux phases de cohabitation – avait eu du mal à s'adapter à la donne post-Guerre froide – l'ouverture, au début des années 1990, au pluralisme politique, dans un contexte de crise économique et de montée des violences. Ils pointaient les contradictions et les impasses d'une diplomatie française qui, sous couvert de la nouvelle doctrine de la conditionnalité démocratique exposée dans le discours de La Baule de juin 1990, favorisait en fait le *statu quo*, et même, à l'occasion, des processus de restauration autoritaire. Douze ans après, alors que tant d'événements sont venus bouleverser les relations de la France avec le continent, il est frappant de constater à quel point certaines des conclusions de ce premier dossier demeurent valides, notamment l'argument de la déréliction d'une « (non)-politique⁸ », voire d'une « politique schizophrénique⁹ », affaiblie par ses propres contradictions.

À bien des égards, comme on le verra dans les pages qui suivent, la politique africaine de la France est aujourd'hui encore en transition, tiraillée entre des options qui n'ont toujours pas été tranchées et qui témoignent de l'incapacité des autorités françaises à s'adapter à l'évolution des sociétés africaines du XXI^e siècle. Le paradoxe est patent : depuis l'élection de Jacques Chirac en 1995, la politique de la France en Afrique a connu des bouleversements majeurs aussi bien dans son dispositif institutionnel (avec notamment la réforme du ministère de la Coopération) que dans ses doctrines et ses pratiques d'engagement (avec une volonté affichée d'« africaniser », de régionaliser et de « multilatéraliser » la gestion des crises). Les relations de la France avec le continent se sont diversifiées au-delà de l'ancien « pré carré » francophone avec la création de la nouvelle Zone de solidarité prioritaire et l'établissement de partenariats privilégiés avec des pays « hors champ » comme le Nigeria, l'Afrique du Sud ou l'Angola. Le personnel politico-administratif en charge des dossiers africains à Paris a également changé et présente des profils sociologiques, des formations professionnelles et des rapports personnels à l'Afrique assez différents de ceux qui prévalaient jusqu'alors parmi les anciens « Africains » des réseaux Foccart ou de l'École nationale de la France d'Outre-Mer (Enfom)¹⁰. Les intérêts économiques de la France en Afrique ont aussi fortement évolué durant cette période, et Philippe Hugon décrit ici la déconnexion croissante entre les stratégies d'investissement des firmes françaises et les orientations officielles de la diplomatie. Et pourtant, au terme des deux mandats de Jacques Chirac, subsiste cette impression que « tout a changé pour que rien ne change », que la politique française en Afrique est en échec, qu'elle est de plus en plus contestée par les jeunes générations, parce qu'elle reproduit de vieilles pratiques bilatérales là où l'on attendait un

6. Parmi l'abondante littérature sur le sujet, voir notamment R. Bertrand, *Mémoires d'empire. La controverse autour du « fait colonial »*, Paris, Éditions du Croquant, 2006 ; ainsi que le dossier « Passés coloniaux recomposés. Mémoires grises en Europe et en Afrique », *Politique africaine*, n° 102, juin 2006 (coordonné par C. Deslaurier et A. Roger).

7. Voir J.-F. Bayart, *La politique africaine de François Mitterrand*, Paris, Karthala, 1984. Voir aussi du même auteur, « "Bis repetita" : la Politique africaine de François Mitterrand de 1989 à 1995 », in S. Cohen (dir.), *Mitterrand et la sortie de la guerre froide*, Paris, PUF, 1998.

8. P. Marchesin, « Mitterrand l'Africain », *Politique africaine*, n° 58, juin 1995, p. 19.

9. J.-F. Bayart, « Réflexions sur la politique africaine de la France », *Politique africaine*, n° 58, juin 1995, p. 47.

10. L'Enfom était chargée de la formation des administrateurs coloniaux. Aux indépendances, ceux-ci furent très nombreux à rejoindre les administrations en charge de la coopération avec l'Afrique, à Paris ou à Bruxelles. Voir J. Meimon, *En quête de légitimité. Le ministère de la Coopération (1959-1999)*, thèse de doctorat de Science politique, Université Lille-II, décembre 2005.

abandon définitif du legs colonial. En pointant ces contradictions, ce dossier tente de comprendre l'incapacité des autorités françaises à adapter leur politique. Il avance l'hypothèse que, sous J. Chirac, et malgré les réformes susmentionnées, la politique de la France en Afrique est restée bloquée dans l'indécision de choix non assumés, hésitant encore et toujours entre la normalisation des relations franco-africaines et la modernisation conservatrice, avec pour résultat une « non-politique », essentiellement réactive et définie en creux, au coup par coup, sans véritable projet ni fil directeur. Dans un contexte, celui des années 2000, où l'on voit simultanément s'aiguiser les rivalités internationales pour l'accès aux ressources du continent et se radicaliser les enjeux de la mémoire coloniale, la politique de la France en Afrique, historiquement construite comme une « politique de puissance », est désormais en large partie une « politique d'impuissance », condamnée à se refonder profondément pour retrouver une crédibilité sinon une influence.

LES IMPASSES D'UNE POLITIQUE D'INDÉCISION

1995-1997 : la bataille des « anciens » et des « modernes »

Lorsque Jacques Chirac est élu président de la République en mai 1995, la politique de la France en Afrique traverse une des crises les plus graves de son histoire. En raison du soutien de la coopération militaire française au « Hutu Power » de Juvénal Habyarimana et des ambiguïtés de l'opération « Turquoise », lancée par le gouvernement de cohabitation d'Édouard Balladur à l'été 1994, Paris est associé au génocide rwandais. Le choc est immense dans l'opinion publique et dans les administrations en charge des « dossiers africains », profondément mises en cause. Dans l'Hexagone comme sur le continent, les débats font rage sur la nécessité de refonder et de moraliser cette politique africaine qui a conduit au désastre. La tentation du retrait s'affirme parmi les décideurs politiques et militaires français qui entonnent de plus en plus fréquemment la rhétorique du « plus jamais ça ! ».

En vérité, cette question du retrait était déjà posée depuis le début des années 1990 et singulièrement par la « doctrine d'Abidjan » avancée par le Premier ministre Balladur en septembre 1993. Moins médiatisée que le discours de La Baule, cette approche a pourtant eu des effets non négligeables : en quittant formellement le terrain miné de la conditionnalité démocratique pour se concentrer sur le redressement économique et financier dans une perspective de coordination bi- et multilatérale, cette doctrine subordonnait l'aide française au bon déroulement des programmes d'ajustement structurel (PAS) négociés avec les institutions financières multilatérales. Là où Paris avait tenu à faire entendre sa différence et n'hésitait pas à souligner l'échec

des PAS, proposant des recours financiers et diplomatiques aux responsables africains pris dans les rets des institutions de Bretton Woods, cette nouvelle forme de conditionnalité, guidée par un souci de clarification et de meilleure gestion de l'aide, entérinait l'acceptation par la France des réformes prônées depuis quinze ans par le Fonds monétaire international.

Plus globalement, la doctrine d'Abidjan traduisait un souci réformiste visant à normaliser, voire à banaliser les relations franco-africaines, trop longtemps soumises aux solidarités politiques de la zone franc qui avaient permis le maintien de relations privilégiées avec les pays du « pré carré ». Il était dit que, dorénavant, la France ne distinguerait plus entre ses amis traditionnels et les autres, que chacun serait traité à la même enseigne d'une conditionnalité « multilatéralisée ». En théorie, il s'agissait donc là d'une évolution majeure, qui ne laissait guère d'échappatoire aux pays sous contrainte. Mais, comme la suite l'a prouvé, cette nouvelle approche de l'aide française s'est rapidement heurtée à des contradictions insolubles, révélant le caractère « schizo-phrénique » de la politique africaine de la France¹¹. Pouvait-on, par exemple, rester fidèle à la doctrine d'Abidjan et maintenir en l'état la zone franc ? La dévaluation du franc CFA, en 1994, fut l'une des premières traductions de ce dilemme de la nouvelle ligne de la coopération française, d'ailleurs déjà présente en filigrane dans la pratique du gouvernement Bérégovoy. Plus généralement, la France, tout en affichant sa neutralité, faisait des exceptions à sa nouvelle doctrine pour sauver de la banqueroute certains pays clés de son « pré carré » (Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, par exemple), dont certains répondaient bien mal aux critères de « bonne gouvernance ». Les aides budgétaires exceptionnelles accordées à de nombreux pays alliés introduisirent de sérieux doutes quant à la détermination de Paris à appliquer une conditionnalité plus rigoureuse. En laissant entendre que, selon les situations et l'importance stratégique des pays, la coopération française pouvait assouplir sa position et faire deux poids deux mesures, Paris a affaibli les fondements de sa propre doctrine et fourni un nouveau levier de chantage à ses partenaires africains. Avec le recul, on peut d'ailleurs considérer que la doctrine lancée en 1993 à Abidjan y est morte en 2000, lorsque le ministre français de la Coopération, Charles Josselin, est venu promettre à son ami Laurent Gbagbo, qui venait de remporter une élection contestée, une reprise de l'aide française alors même que le pays était en rupture de ban de la communauté financière internationale, y compris de l'Union européenne.

11. Voir B. Hibou, « Politique économique de la France en zone franc », *Politique africaine*, n° 58, juin 1995, p. 5-40.

Quoi qu'il en soit et sans entrer dans le détail, on peut soutenir que ces entorses aux conditionnalités n'étaient pas seulement circonstancielles ou dictées par de vieilles amitiés politiques – à droite comme à gauche, par exemple entre le Parti socialiste français et le Front populaire ivoirien¹². Ces compromis étaient révélateurs de l'indécision d'une politique française en transition depuis la deuxième moitié des années 1990¹³, hésitant entre deux stratégies au moins : d'un côté, la tentation du retrait (qu'exprimait en filigrane le repli derrière le paravent multilatéral de la doctrine d'Abidjan) voire de l'abandon du « boulet africain » (comme le disent certains diplomates¹⁴) et, de l'autre, la volonté de maintien de « liens privilégiés » perçus, dans l'héritage gaulliste, comme des garanties de la « puissance française ». Pendant un peu plus d'une dizaine d'années, la bataille entre partisans d'une « nouvelle politique africaine de la France » et avocats du *statu quo* a fait rage, mettant aux prises les divers centres décisionnels en la matière : l'Élysée et sa fameuse « cellule africaine », Matignon et ses conseillers spéciaux, le Quai d'Orsay et en particulier le cabinet et la Direction de l'Afrique et de l'Océan Indien, l'ex-ministère de la Coopération et l'actuelle DGCID¹⁵, l'Agence française de développement (AFD), sans oublier, bien sûr, Bercy, le ministère de la Défense, son état-major, les divers services de renseignements et enfin les fameux « réseaux » militaro-politico-économiques qui, quoi qu'on en dise, n'ont pas complètement disparu du paysage.

Les deux premières années du septennat de Jacques Chirac ont été marquées par cet antagonisme entre les « anciens » et les « modernes¹⁶ » – affrontement qui, rappelons-le, n'était pas sans rapport avec les divisions internes au Rassemblement pour la République (RPR) alors au pouvoir, clivé entre ses deux candidats à l'élection présidentielle, É. Balladur et J. Chirac. Sitôt élu, Chirac a rappelé à ses côtés l'artisan des relations franco-africaines sous de Gaulle, Jacques Foccart, qu'il avait déjà sollicité lors de son passage à Matignon entre 1986 et 1998. On pense alors que le retour de Foccart à l'Élysée est un retour aux vieilles pratiques, et ce d'autant que le vieux conseiller parvient à faire nommer des proches à des fonctions éminentes du dispositif franco-africain, en particulier Jacques Godfrain, qui devient ministre de la Coopération¹⁷. Mais les « modernes » n'abdiquent pas pour autant. Alain Juppé, devenu Premier ministre en 1995 et marqué par son passage au Quai d'Orsay¹⁸, défend une ligne plutôt « réformiste » qui vise à redorer l'image de la France en Afrique. Il a pour cela le soutien de Dominique de Villepin, son ancien directeur de cabinet, qui est nommé secrétaire général de l'Élysée et conserve la confiance du Président. Les deux hommes résistent au retour des « foccartiens » et exigent de Chirac qu'il équilibre les approches par un subtil dosage des conseillers. On verra ainsi, Rue Monsieur, des membres du cabinet

« marquer à la culotte » un ministre directement issu des réseaux Foccart... Surtout, on verra à l'Élysée deux cellules africaines se disputer les faveurs du chef de l'État ! L'une, « officielle », sise au 2, rue de l'Élysée, dirigée par Michel Dupuch, ancien ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, proche d'Houphouët-Boigny, qui est nommé conseiller à la Présidence en charge des questions africaines ; et l'autre, établie au 14, rue de l'Élysée, où officie Jacques Foccart, représentant personnel du Président auprès des chefs d'État africains, assisté d'un de ses proches, Fernand Wibaux, un diplomate « africaniste ». Même si la cohabitation entre les deux instances est relativement cordiale, elle illustre bien les ambivalences d'une politique chiraquienne qui alterne entre velléités de réforme et maintien de « relations privilégiées » avec le continent.

1997-2002 : le ni-ni jospinien

En 1997 surviennent deux événements qui vont changer sensiblement la donne : la mort de Foccart et la dissolution de l'Assemblée nationale qui ramène la gauche au gouvernement. La nouvelle cohabitation, s'ajoutant à celle déjà à l'œuvre entre les « anciens » et les « modernes » de la droite, va faire pencher la balance en faveur des seconds. Lorsqu'il arrive à Matignon, en effet, Lionel Jospin manifeste assez rapidement son « droit d'inventaire » et sa volonté de prendre ses distances avec la vieille politique des réseaux – de droite comme de gauche¹⁹. Une « nouvelle politique africaine de la France » est alors annoncée par le nouveau gouvernement. Le baptême du feu arrive très rapidement puisqu'à Brazzaville la guerre des milices fait rage – l'armée française doit-elle intervenir ? À l'époque, comme le rappelle Patrice Yengo dans les pages qui suivent, des troupes françaises sont présentes à Brazzaville pour évacuer les ressortissants qui fuient la guerre au Zaïre voisin et le président Lissouba

12. Voir le témoignage de Guy Labertit dans le présent dossier.

13. Voir P. Marchesin, « La politique africaine de la France en transition », *Politique africaine*, n° 58, juin 1995, p. 91-106.

14. Pour un exemple du déclassement de l'Afrique dans les représentations des responsables français, on se reportera à l'entretien avec un diplomate français publié en annexe de la contribution de Julien Meimon.

15. La Direction générale de la coopération internationale et du développement du ministère des Affaires étrangères a été créée après la fusion de celui-ci avec le ministère de la Coopération en 1998.

16. Voir D. Bourmaud, « La politique africaine de Jacques Chirac : les anciens contre les modernes », *Modern and Contemporary France*, special issue « France and Black Africa », n° 4, 1996, p. 431-442.

17. Julien Meimon présente dans son texte des éléments biographiques sur Jacques Godfrain.

18. Il fut le ministre des Affaires étrangères d'Édouard Balladur de 1993 à 1995.

19. Nombre de témoignages indiquent qu'il se méfiait aussi beaucoup des « africanistes » de son propre parti, notamment ceux liés à Mitterrand.

fait appel à elles pour s'interposer dans le conflit qui l'oppose aux milices de D. Sassou Nguesso. Mais la France reste sourde à ses appels et limite son action militaire à l'extraction des Français, affichant de manière très ostensible sa neutralité²⁰. Désormais, il était dit que Paris n'assumerait plus systématiquement sa fonction traditionnelle de « gendarme de l'Afrique ». Bien que décidée dans l'urgence et sous contrainte, la non-intervention au Congo est un premier signal fort envoyé aux capitales africaines – surtout si l'on garde à l'esprit ce que représentait Brazzaville dans l'imaginaire des relations franco-africaines issu de la grande geste gaulliste. Elle annonce une nouvelle doctrine française en matière de gestion des crises, qui se met en place avec le Premier ministre Lionel Jospin, sous la forme du « ni-ni » (« ni ingérence, ni indifférence »). Cette nouvelle ligne se manifeste avec éclat lors du coup d'État du général Gueï en décembre 1999 : alors que la cellule africaine de l'Élysée voulait voler au secours du président déchu, Henri Konan Bédié, le gouvernement décida de s'abstenir – décision bien symbolique puisqu'elle concernait un pays considéré jusqu'alors comme la « vitrine de la France » en Afrique²¹.

En fait, cette attitude de retrait avait été préparée, sinon annoncée, par des évolutions antérieures et plus structurelles. En 1996 déjà, la France avait fait face à de multiples mutineries en Centrafrique, et s'y était sentie un peu seule pour assumer la sécurité d'un régime, celui d'Ange-Félix Patassé, de surcroît guère en cour à Paris. Progressivement et conformément à une « doctrine » – celle de la régionalisation et de la multilatéralisation – qui s'élaborait dans l'action, la France passa le témoin à des forces africaines et onusiennes. Cela s'est traduit par une transformation partielle de la coopération militaire, avec la mise en place, en 1997, du dispositif dit de Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (Recamp), qui visait à appuyer les armées africaines dans leurs missions interafricaines de gestion des conflits en leur fournissant du matériel, de la formation et des exercices. À partir du déploiement de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (février 1997), la France s'est rapidement retirée du pays qui, jusqu'alors, était pourtant un élément clé du dispositif militaire français en Afrique. Avec la fermeture des bases de Bouar et de Bangui, annoncée en août 1997, c'est une page de l'histoire des relations franco-(centre)africaines qui semblait se tourner – la suite des événements, avec le soutien de Paris au putsch de Bozizé et l'intervention récente de l'armée française contre les rebelles de l'Est, incite à relativiser cette évolution. En 1996 également, J. Chirac avait pris une autre décision, *a priori* interne et pourtant lourde de conséquences pour la politique de la France en Afrique : l'abandon de la conscription et le passage à une armée de métier. Sans entrer dans les détails, ce processus de professionnalisation de l'armée a eu un impact considérable sur l'évolution du dispositif français de coopération

militaire. Il a accéléré le mouvement de réduction des effectifs prépositionnés, au profit d'une nouvelle approche de la « projection des troupes » sur les théâtres d'opération.

La « nouvelle politique africaine » de la France affichée par le gouvernement de gauche ne s'est pas limitée au domaine militaire. Elle s'est aussi déclinée dans le domaine institutionnel avec la fameuse réforme du dispositif d'aide au développement. Quoique technique, cette « réforme de la Coop' », analysée ici par Julien Meimon, avait en effet une forte charge symbolique, avec notamment la disparition du ministère de la Coopération, ce « ministère de l'Afrique » créé, rappelons-le, en janvier 1959 dans la continuité du ministère de la France d'Outre-mer et de la politique de mise en valeur coloniale²². La création de cette institution visait, on le sait, à conserver dans l'organisation gouvernementale française un espace et des compétences spécifiquement destinés aux anciennes colonies africaines qui accédaient alors à l'indépendance. Celles-ci trouvèrent toujours, en effet, une oreille attentive rue Monsieur, le ministère de la Coopération gérant conjointement avec l'Élysée les relations avec les « pays du champ », y compris en matière politique et militaire²³. La réforme de 1998, depuis longtemps en discussion, entendait rompre avec cet héritage de passe-droits clientélistes, d'opacité institutionnelle et de scandales franco-africains. Elle visait d'abord à rationaliser le dispositif de l'aide publique au développement (APD), éclaté en une myriade de centres de décision, afin de mieux distinguer entre les fonctions politiques d'orientation de l'aide, dévolues au Comité interministériel de la Coopération internationale et du développement (Cicid), et la maîtrise d'œuvre, confiée à l'Agence française de développement (AFD); ensuite, à l'ouvrir à de nouveaux acteurs de la « société civile » avec la création d'un nouvel organe, le Haut Conseil de la Coopération internationale (HCCI), censé jouer un rôle d'évaluation de l'aide française. Il s'agissait, enfin, de redéfinir la place de l'Afrique dans une politique de coopération devenue « internationale » (ce qualificatif remplaçant significativement celui de coopération « pour le développement ») et de redéfinir la place des

20. En vérité, comme le montre Patrice Yengo, cette posture de retrait se doubla d'une politique officieuse de soutien à Sassou Nguesso, sous-traitée à des réseaux occultes, acteurs privés (dont Elf) et États alliés (l'Angola), et qui permit à Sassou Nguesso de l'emporter.

21. Voir S. Smith, « La politique d'engagement de la France à l'épreuve de la Côte d'Ivoire », *Politique africaine*, n° 89, mars 2003, p. 112-126; voir aussi J. Rueff, *Côte d'Ivoire. Le feu au pré carré*, Paris, Autrement, 2004.

22. Voir J. Meimon, *En quête de légitimité...*, op. cit.

23. La coopération avec les autres pays dits « hors champ » était, rappelons-le, gérée par le ministère des Affaires étrangères et celui des Finances.

anciens « pays du champ » dans les priorités de la France. La création de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP), intégrant plus d'une soixantaine de pays « partenaires » de l'APD française (y compris en Asie, en Amérique latine, au Moyen Orient), se voulait le symbole de cet abandon des vieux tropismes géographiques de la Françafrique. On a rapidement constaté que cette réorientation de principe ne s'est pas traduite dans la réalité des chiffres de l'aide, qui est restée concentrée dans les anciennes colonies françaises et qui n'a pas augmenté²⁴. De même, les efforts de rationalisation et de transparence du dispositif n'ont pas considérablement réduit l'opacité du système, poussant à la mise en œuvre d'une « réforme de la réforme » ; ces transformations institutionnelles sont ici analysées par Julien Meimon.

Cette modernisation administrative, quoique ambitieuse, ne s'est pas accompagnée d'un effort parallèle de redéfinition d'une véritable ligne politique sur la stratégie française en Afrique. Hormis le « ni-ni » évoqué ci-dessus, aucune doctrine nouvelle n'est venue donner sens à cette révolution technocratique. Sur le plan politique, la signification profonde de la réforme a aussi été brouillée par les stratégies concurrentes du Premier ministre Jospin et du président Chirac, qui devaient s'affronter aux élections de 2002. Les voyages de J. Chirac en 1999 au Togo, en Guinée et au Cameroun notamment, étaient clairement en contradiction avec l'objectif du Premier ministre de rénover l'édifice franco-africain ; ils visaient à rassurer les vieux alliés francophones qui s'inquiétaient d'un possible « lâchage » de Paris, quatre ans après la dévaluation du franc CFA. Autre indice d'une réforme en trompe-l'oeil : le maintien de la cellule africaine de l'Élysée, qui a continué de fonctionner, avec une influence certes déclinante. Plus globalement, la réforme Jospin s'est aussi heurtée à la persistance des réseaux informels pas toujours satisfaits de la direction prise par la « nouvelle politique africaine » de la France²⁵. Vincent Hugué souligne ici la résilience de ces réseaux de l'ombre, qui continuent d'exercer une influence, sous une autre forme, plus autonome, éclatée et « privatisée ». Sous le couvert de la modernisation et de la moralisation des relations franco-africaines, Paris a continué de jouer un double jeu dans nombre de situations, comme au Congo-Brazzaville où la posture de « neutralité » évoquée plus haut s'est doublée d'un soutien officieux au camp de Sassou Nguesso, un proche du président Chirac, considéré comme favorable aux intérêts pétroliers français. En vérité, si la politique française en Afrique est demeurée si ambivalente, c'est aussi qu'à l'époque les deux têtes de l'Exécutif ne pouvaient se livrer une bataille ouverte sur l'Afrique ou sur l'aide au développement, sujets mineurs au regard des thématiques qui allaient structurer la campagne présidentielle à venir. De fait, si la réforme de la coopération est restée mitigée, c'est aussi parce que c'était une « réforme de cohabitation²⁶ », une réforme de

compromis qui ne mettait guère en péril les intérêts établis. Il en est résulté une politique par défaut – « ni ingérence, ni indifférence, mais indolence post-coloniale », dira avec justesse Stephen Smith²⁷.

2002-2007 : une nouvelle « feuille de route » interventionniste ?

En fait, toute la décennie des années 1990 fut celle d'un retrait progressif de la France du continent sur le mode de l'« indolence postcoloniale ». Derechef, point n'est besoin d'entrer dans le détail des chiffres. Ceux de l'APD ont fortement chuté durant cette période, passant de 0,57 % du PIB à 0,32 %, et perdant près de deux milliards d'euros à prix courant ; le nombre d'assistants techniques s'est effondré (environ 5 000 au début des années 1990, moins de 1 500 dix ans plus tard), celui des coopérants militaires étant quant à lui divisé par deux durant la période ; les investissements directs ont aussi baissé, ainsi que la présence des firmes françaises sur le continent ; comme on l'a vu, des bases militaires ont été fermées et le mouvement devrait se poursuivre, à en croire le ministère de la Défense. Cette dynamique de retrait a été entérinée conjointement par les gouvernements de droite et de gauche qui, peu ou prou, en sont venus à partager, dans les années 1990, un même constat désabusé sur l'évolution du continent, la même vision d'une Afrique en crise, dont l'intérêt stratégique est déclinant. Soulignons d'ailleurs, au passage, que l'enjeu de la rénovation des relations franco-africaines ne se réduit pas au clivage droite/gauche, les deux camps étant chacun tiraillés par la querelle entre les « anciens » et les « modernes ».

Pourtant, à partir de 2002, ce *trend* semble s'inverser, avec un regain interventionniste de la France en Afrique. Lorsque Jacques Chirac est réélu à la présidence de la République, avec une nouvelle majorité à l'Assemblée, il réaffirme l'intérêt de Paris pour le continent qui demeure, dans la vision gaulliste, une condition de la « puissance » hexagonale – dans un contexte où, il ne faut pas l'oublier, Paris se heurte à Washington sur la question irakienne. L'Afrique, dans ce contexte, constitue un site de valorisation diplomatique, où

24. On notera qu'en Asie, ce sont essentiellement les anciens pays de l'Indochine française qui sont entrés dans le périmètre de la ZSP. Sur l'évolution des montants de l'APD, on se reportera au texte de P. Hugon.

25. Voir J. Heilbrunn, « Oil and water ? Elite politicians and corruption in France », *Comparative Politics*, vol. 37, n° 3, avril 2005, p. 277-298.

26. M. Pilon, « La réforme de la Coopération française : institutionnelle ou politique ? », in Observatoire permanent de la Coopération française, *Rapport 1998*, Paris, Karthala, 1998.

27. S. Smith, « La France dans la crise ivoirienne : ni ingérence, ni indifférence, mais indolence post-coloniale », in M. Le Pape et C. Vidal (dir.), *Côte d'Ivoire, l'année terrible. 1999-2000*, Paris, Karthala, 2002, p. 311-324.

à l'inverse des Américains, les Français essaient de convaincre le monde qu'ils jouent le jeu du multilatéralisme et du postconflit « intelligent ». J. Chirac essaie d'apparaître comme le « meilleur avocat » de l'Afrique dans les enceintes internationales et tente d'imposer celle-ci dans les divers *rounds* de négociations multilatérales – comme lors du G8 d'Évian, en juin 2003. Il annonce que l'aide française, qui avait fortement décliné depuis 1994, va de nouveau s'accroître pour atteindre le chiffre totémique de 0,7 % du PIB. Et surtout, en renvoyant – massivement – des troupes françaises sur le terrain africain, il signifie clairement que c'en est fini de l'apathie du « ni-ni » jospinien. C'est une fois encore la Côte d'Ivoire qui va servir de laboratoire à ce nouveau changement de cap doctrinal : au lendemain de l'attaque des rebelles du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire, dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002, la France dépêche promptement une force d'interposition dont les effectifs dépasseront bientôt les 5 000 hommes. Les conseillers du chef de l'État définissent ainsi la nouvelle posture :

« Contrairement à la politique de Jospin, notre position est de ne pas exclure *a priori* une intervention, car c'est dissuasif. [...] Personne ne doit pouvoir se dire qu'il peut agresser le voisin sans que la France ne bouge. Personne ne doit pouvoir se dire qu'il peut gouverner n'importe comment sans que la France ne bouge²⁸. »

Pour la nouvelle équipe gouvernementale, c'est l'inaction de la période 1997-2002 qui est responsable de l'enlisement des crises en Afrique ; il faut que la France « prenne ses responsabilités », au besoin en s'impliquant militairement sur le théâtre des opérations. Ce sera effectivement le cas en Côte d'Ivoire, au Tchad, en République démocratique du Congo puis en Centrafrique. Comment interpréter ce regain interventionniste de la France chiraquienne en Afrique ? Comme un nouvel avatar de la politique d'indécision qui semblait à l'œuvre depuis le milieu des années 1990 ou comme un nouveau basculement dans les doctrines et les pratiques d'intervention, après l'échec des « solutions africaines aux conflits africains » ? L'implication directe de la France (comme de la Grande-Bretagne en Sierra Leone en 2000) traduit-elle un retour à la « politique de la canonnière », ou le développement de nouvelles politiques internationales de mise sous tutelle, accréditées par les instances onusiennes et légitimées par de nouveaux « appels d'empires » ? La phase post-Somalie et post-Rwanda, somme toute assez brève, où l'on avait noté une tendance au désengagement et une grande réticence des pays occidentaux à jouer les gendarmes, semble bien terminée. Par leur ampleur et le discours qui les a accompagnées, l'intervention du Royaume-Uni en Sierra Leone en mai 2000 ainsi que les implications françaises en Côte d'Ivoire et en RDC (à travers l'opération « européenne » Artémis en 2003 et l'Eufor en 2006) tranchent

avec les doctrines et les pratiques des années 1990 où la volonté de désengagement des pays du Nord était allée de pair avec de nouvelles approches et de nouveaux dispositifs de sécurité visant d'un côté à « multilatéraliser », à « africaniser » et à régionaliser la gestion des conflits, et de l'autre, à jouer la carte de la sous-traitance lorsque ces solutions régionales trahissaient leur inefficacité. Point de contradiction pourtant dans l'« épure théorique » (Labriolle) présentée par les tenants de la nouvelle doctrine française ! Il ne s'agirait pas d'un retour au *statu quo ante*, hanté par les vieux démons de la Françafrique, mais d'une phase post-11 Septembre où la France, comme (et contre) les États-Unis, assumerait « son rang » international par un néo-interventionnisme revendiqué, débarrassé des vieux oripeaux de la « coloniale » car paré des vertus du cadre multilatéral. On sait par exemple ce que le soutien français à l'idée d'une force européenne d'appui à la Mission des Nations unies au Congo, en 2003, doit aux sollicitations du secrétaire général de l'Onu, Kofi Annan, à un moment où la France et les États-Unis s'affrontaient dans l'arène onusienne autour de la question irakienne. Ici résiderait peut-être la grande différence avec les pratiques du passé. Doublement soucieuse de partager le « fardeau de l'homme blanc » et de se prémunir contre les accusations de néo-colonialisme, la France jouerait donc désormais une nouvelle partition en Afrique, celle d'une ingérence ointe du saint sacrement multilatéral, onusien, africain ou européen. Les contradictions antérieures seraient ainsi dépassées par la victoire des « modernes », qui ont fini par évincer les « anciens » de la plupart des postes de décision, jusque et y compris des bureaux de la cellule de l'Élysée.

« Enfin une feuille de route !²⁹ » cohérente et proafricaine, s'exclament certains observateurs pourtant peu enclins à l'éloge. Cette thèse, déclinée *urbi et orbi* par l'Élysée, le Quai d'Orsay et le ministère de la Défense, ne résiste pourtant pas à l'examen. Que constate-t-on, en effet, quand on passe dans les coulisses de cette « nouvelle-nouvelle » politique africaine de la France ? D'abord, que la France ne respecte jamais vraiment le jeu multilatéral et africain qu'elle prétend jouer. Ainsi, par exemple, en Côte d'Ivoire où la Force française Licorne, quoique sous mandat onusien, n'est jamais passée sous l'autorité formelle des Casques bleus, l'état-major français souhaitant conserver le contrôle de ses troupes. On a vu les dégâts politiques qu'une telle option avait

28. Jacques Champagne de Labriolle (« numéro deux » de la cellule africaine de l'Élysée), lors d'une conférence organisée le 19 mai 2004 par *Politique africaine* sur le thème « Intervenir pour la paix en Afrique ».

29. D. Bourmaud, « La nouvelle politique africaine de la France à l'épreuve », *Esprit*, août-septembre 2005, p. 20.

pu produire, notamment lors des affrontements de novembre 2004 où les militaires français se sont retrouvés seuls à faire la guerre aux forces ivoiriennes et à réprimer les manifestations de rue. Comme le montre Laurent d'Ersu dans sa contribution, la gestion de cette crise de novembre 2004 et ses suites ont bien mis en lumière les contradictions de la politique africaine de la France. Les immixtions récurrentes et malhabiles de la ministre française déléguée à la Coopération, Brigitte Girardin, au sein des instances de coordination internationale, telle le GTI³⁰, sont un autre exemple de cette tendance française à constamment brouiller le bi- et le multi-. Autre exemple, encore plus révélateur : après cette crise de novembre 2004, Paris a semblé relativement soulagé de voir l'Afrique du Sud, au titre de l'Union africaine, s'emparer du dossier de la médiation ivoirienne. Cette évolution entrait bien dans l'« épure » mentionnée ci-dessus. Pourtant, quelques semaines plus tard, Jacques Chirac ne pouvait se retenir de tancer Thabo Mbeki, en l'accusant de ne rien comprendre « à l'âme des Ouest-Africains »...

On pourra arguer de la spécificité de la crise ivoirienne, et porter le regard en RDC où, pour la première fois, l'étendard européen a flotté sur une opération de paix. L'opération Artémis, menée en Ituri en 2003, est souvent présentée comme un indice de la mutation de la politique africaine de la France et de son européanisation³¹. Mais là non plus, l'argument ne résiste pas à l'examen : cette première opération de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) était assez largement lancée et dirigée par la France, l'Europe n'intervenant que par surcroît, *a posteriori*, indispensable élément de légitimation dans une région où les actions de Paris restent marquées par la tache rwandaise. On pourrait multiplier les exemples de ce type qui soulignent la contradiction flagrante entre le souci de se parer de la légitimité multilatérale ou régionale et la tentation régulière de s'en affranchir en prenant directement en charge les opérations ou en les sous-traitant à un fidèle allié.

Les contradictions ne sont pas moins fortes dans les affaires « civiles » relatives à la défense des droits de l'homme, la promotion de la démocratie ou de la bonne gouvernance. Ici aussi, les années 2000 devaient pourtant ouvrir une nouvelle ère d'exigence politique, après les déceptions de « La Baule » et la dépolitisation des conditionnalités de la « doctrine Balladur ». Dominique de Villepin, en juin 2003, avait posé les jalons d'une doctrine de la « légitimité politique » à la fois ambitieuse et équivoque. Selon lui,

« la solution ne sera pas garantie par le simple remplacement des dirigeants politiques [...]. La légitimité se mesure aussi aux conditions de l'exercice du pouvoir. Les urnes confèrent un mandat ; elles ne décernent aucune impunité. S'il n'y a pas un modèle unique de démocratie, la liberté et la dignité humaine en constituent des impératifs indispensables³². »

J. Chirac, de son côté, aura l'occasion de préciser plusieurs fois la pensée qu'il avait déjà émise en 1990 à propos de la démocratie en Afrique (« l'Afrique n'est pas mûre pour le multipartisme »), en affirmant, au cours d'un voyage en Tunisie en décembre 2003, que « le premier des droits de l'homme est de se nourrir » – le président Ben Ali, grand démocrate, n'en attendait pas tant. Les Togolais purent également apprécier la cohérence démocratique des autorités françaises lors de la mort du général Éyadéma. Non content de rendre hommage à celui-ci comme « un ami personnel », J. Chirac et ses conseillers soutinrent une inique succession dynastique qui fit des centaines de victimes, se payant le luxe de faire cavalier seul par rapport à l'Union européenne, autrement plus critique à l'égard du clan Éyadéma. Passons sur les cas du Tchad³³ ou du Zimbabwe, dont le président Mugabe fut reçu en grandes pompes à l'Élysée en 2003 – là encore, la France se mettait en décalage avec ses partenaires européens.

Ces contradictions ont gravement affecté l'image de la France en Afrique ces dernières années, nourrissant un rejet de plus en plus affirmé d'une politique toujours perçue à travers le prisme colonial. Elles soulignent combien, sous l'impression d'une nouvelle « feuille de route » africaine, la politique française est restée dans l'ambivalence de conceptions passéistes du continent et d'arbitrages non assumés. Entre la tentation du retrait et la volonté de maintenir des liens privilégiés avec le continent ; entre la normalisation et la personnalisation des relations ; entre des tendances à la multilatéralisation et à l'eupéanisation et le souci de conserver une politique d'influence bilatérale ; entre la conservation d'un « pré carré » francophone et l'affermissement des liens avec de nouveaux partenaires politiques et commerciaux ; entre la modernisation de l'appareil de coopération militaire et la perpétuation d'une vieille politique d'ingérence (Tchad, Centrafrique) ; entre conditionnalités démocratiques et soutien à de vieilles dictatures ripolinées ; entre recherche de nouveaux intérêts économiques et reproduction de vieilles alliances politiques ; entre aide-programme et aide-projet³⁴, etc. : le prochain président de la République

30. Le Groupe de travail international, organe onusien de coordination multilatérale composé des principaux acteurs extérieurs intervenant dans la crise ivoirienne.

31. Voir S. Loisel, « Les leçons d'Artemis : vers une approche européenne de la gestion militaire des crises ? », *Les Champs de Mars*, n° 16, 2005.

32. D. de Villepin, « Discours d'ouverture du 4^e Forum de l'Institut des hautes études de défense nationale sur le continent africain », Paris, 13 juin 2003.

33. On se reportera à R. Marchal, « Tchad/Darfour : vers un système de conflits », *Politique africaine*, n° 102, juin 2006, p. 134-153.

34. Ces deux dernières contradictions sont analysées par P. Hugon dans sa contribution.

devra faire des choix qui puissent véritablement refonder la politique africaine de la France, définitivement délogée de son legs colonial.

Pour y parvenir, il faudra aller bien au-delà du discours vertueux et convenu sur le « codéveloppement », voire en finir avec cette fausse bonne idée, née à gauche et adoptée par la droite jusqu'à Philippe de Villiers, idée qui n'est que le cheval de Troie de préoccupations migratoires. Comme l'écrit J.-F. Bayart :

« L'espoir bien-pensant d'un jeu "gagnant-gagnant" dans la globalisation capitaliste est une fiction. [...] Censée concilier la "maîtrise des flux migratoires" avec l'impératif moral de la solidarité internationale, la notion de "codéveloppement" ne résiste pas à l'examen. Elle repose sur l'hypothèse naïve que l'aide publique au développement, ou le développement lui-même, peuvent se substituer à l'émigration et au commerce de valise. [...] La notion met à distance les migrants en leur assignant un espace, celui du "développement" de leur "village", et en leur interdisant d'autres espaces, ceux de la citoyenneté dans leur société d'accueil et de l'accumulation dans l'économie globale. Elle indigénise l'Afrique : on parlera de "codéveloppement" à propos du Malien immigré en France, mais non de l'Ardechois expatrié aux États-Unis. Elle est un rouage de l'administration indirecte du *limes* maghrébin et sahélien de l'Europe vers lequel celle-ci externalise sa politique antimigratoire moyennant une once de charité intéressée. Elle inféode l'APD au ministère de l'Intérieur. Elle est la compensation cafarde que l'on concède à un domestique devenu importun pour qu'il s'éloigne sans bruit³⁵. »

BESOIN D'ENQUÊTES : SORTIR DU PARADIGME COLONIAL

Avant de conclure cette introduction, il convient de faire un petit point de méthode – qui n'est pas sans rapport avec la difficulté à sortir du paradigme colonial – et d'indiquer, en premier lieu, la difficulté à monter ce dossier. Lorsque nous avons lancé le projet et fait circuler l'appel à contributions, en France, en Europe et en Afrique, en utilisant de multiples supports, nous pensions être submergés de propositions tant le thème était sujet à polémique et susceptible de délier les plumes à l'approche des élections présidentielles en France. Ce fut pourtant tout le contraire. Paradoxalement, ce thème qui est toujours très présent dans les discussions ordinaires en Afrique et sur l'Afrique, n'a suscité qu'un timide intérêt auprès de la communauté académique. C'est plutôt du côté des journalistes que nous avons trouvé du répondant, d'où leur présence relativement importante dans ce dossier – deux auteurs sur six. Ce sont souvent eux qui travaillent le plus assidûment sur la politique de la France en Afrique et qui accumulent le plus de données – en raison notamment de leur fréquentation des cercles de décision, que ce soit à Paris ou en Afrique lors de voyages officiels. On en jugera dans les pages qui suivent à propos des tensions internes à l'administration française dans la gestion de la crise ivoirienne (Laurent d'Ersu) ou des hommes de réseaux qui continuent

d'agir dans les coulisses des relations franco-africaines (Vincent Huguex). Cette difficulté à trouver des contributeurs issus du monde universitaire pose indéniablement question. Sur les relations franco-africaines, les publications sont pourtant nombreuses et se répartissent en trois groupes : la production journalistique évoquée à l'instant³⁶ ; la production militante qui, en France, s'exprime notamment à travers les écrits de F.-X. Verschave et de son association *Survie* autour de la thématique de la « Françafrique³⁷ » ; enfin, la production « institutionnelle », rédigée par des auteurs qui exercent ou ont exercé des fonctions dans l'administration française en relation avec l'Afrique et qui, sous forme de témoignage ou d'analyse, produisent un discours sur leur pratique³⁸. Il n'y a quasiment pas, ou très peu³⁹, de travaux de sciences sociales ayant comme objet la politique africaine de la France en Afrique, et il s'agit souvent de textes courts. En France, dans la sous-discipline des relations internationales, on peut d'ailleurs noter que ce déficit ne concerne pas seulement l'Afrique : il s'agit d'une carence plus globale d'analyse de la politique étrangère, dans ses mécanismes d'élaboration, ses référentiels, ses hommes et ses pratiques. Ce constat milite donc pour un investissement plus ambitieux de cet objet par la recherche académique. Cela aiderait sans doute à dépasser les habituelles lectures manichéennes : soit des commentaires convenus sur la « nouvelle politique africaine de la France » et son évolution synchrone aux défis de la globalisation ; soit des diatribes néodépendantistes où toute connexion vaut connivence et qui reproduisent le paradigme du joug sous les atours du complot de la « Françafrique⁴⁰ ». Cela aiderait aussi à mieux comprendre

35. J.-F. Bayart, « En finir avec le "codéveloppement" », *Alternatives économiques*, avril 2007 (à paraître).

36. Dans l'ordre chronologique, on pense par exemple à P. Péan, *Affaires africaines*, Paris, Fayard, 1983 ; A. Glaser et S. Smith, *Ces messieurs Afrique. T. 1 : le Paris-Village du continent noir*, Paris, Calmann-Lévy, 1992 ; et *Ces messieurs Afrique. T. 2 : des réseaux aux lobbies*, Paris, Calmann-Lévy, 1997 ; G. Faes et S. Smith, *Bokassa : un empereur français*, Paris, Calmann-Lévy, 2000 ; P. de Saint-Exupéry, *L'Inavouable : la France au Rwanda*, Paris, Les Arènes, 2004 ; X. Harel, *Afrique, pillage à huis clos. Comment une poignée d'initiés siphonne le pétrole africain*, Paris, Fayard, 2006 ; V. Huguex, *Les Sorciers blancs. Enquête sur les faux amis français de l'Afrique*, Paris, Fayard, 2007.

37. Voir notamment de F.-X. Verschave, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 1998 ; ainsi que *Noir Silence*, Paris, Les Arènes, 2000.

38. Pour un exemple récent, voir J.-M. Châtaigner, « Principes et réalités de la politique africaine de la France », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 220, 2006, p. 247-262.

39. Citons, en plus des textes de P. Marchesin, J.-F. Bayart et D. Bourmaud mentionnés plus haut, R. Marchal, « France and Africa : the emergence of essential reforms ? », *International Affairs*, vol. 74, n° 2, 1998, p. 355-372 ; et T. Chafer, « French African policy in historical perspective », *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 19, n° 2, 2001, p. 165-182.

40. La contribution de Kako Nubukpo à ce dossier, offre à partir du cas du franc CFA un bon exemple d'un renouveau des travaux d'économie politique qui permettent de penser la dépendance sans être dépendantiste.

comment, concrètement, les positions des divers acteurs (administrations, cabinets, réseaux, etc.) se négocient au fil des crises, évoluent avec la dynamique des mobilisations et des décisions ; comment les « référentiels » se construisent, se concurrencent, se lézardent et parfois s'effondrent ; comment une « doctrine » peut s'élaborer dans le feu de l'action – et parfois même *a posteriori* ! – pour donner sens à la décision et la légitimer ; comment les savoirs pratiques de la diplomatie et de la coopération sont utilisés dans les situations de crise ; comment les diverses ressources de l'administration, du politique, de l'économique ou du militaire sont engagées dans la résolution d'un conflit, etc. Gageons que des travaux de ce type, qui fonderaient les prémices d'une sociologie de la décision en matière de politique africaine⁴¹, démontreraient que la « politique africaine » de la France n'existe pas ; qu'elle n'est souvent que le résultat erratique et approximatif de l'intervention non coordonnée de diverses parties (notamment administratives), animées par des intérêts et des logiques d'actions souvent assez différents, pour ne pas dire divergents. En bref, que la « politique africaine » de la France, malgré son histoire de relations personnelles et de réseaux, peut s'analyser comme les autres politiques étrangères. Peut-être est-ce aussi dans cet effort d'intelligence et cette volonté méthodologique que résident les conditions de sortie du paradigme colonial ? ■

La Rédaction

41. À la manière de G. Allison sur la crise des missiles à Cuba, *The Essence of Decision. Explaining the Cuban Missile Crisis*, Boston, Little Brown, 1971.